

Département Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
ASSEMBLEE GENERALE DU 13 SEPTEMBRE 2007 À 19 HEURES

Le treize septembre deux mille sept, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Communes, rue Roger Dégoulange 03250 – Le Mayet de Montagne, sous la présidence de M. François SZYPULA, Président.

Membres en exercice : 32
Membres présents : 24
Membres votants : 29
Date de convocation : 7 septembre 2007

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	BARDET Jacques TAILLARDAT Emile	
ARRONNES	SZYPULA François	
CHÂTEL-MONTAGNE	ETIEN Michel DERRIEN Jean-Paul	
CHÂTELUS	VIDET Jacqueline	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean-Marcel LAFAYE Jean-René	
LA CHABANNE	MONAT Jean-Baptiste DUBOS Frédéric	
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole	
LA GUILLERMIE	BASMAISON Gérard	
LAPRUGNE	FOSSAERT Frédéric OSSEDAT Robert	
LAVOINE	BARRAUD Jean-Dominique BASMAISON Jean-Michel	
LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude RICAUD Claude THERRIAUD François	
MOLLES	GADET René BONNIN Patrice	
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle	
SAINT-CLÉMENT	THOMARAT Jeanine	
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Dominique	

Absents et représentés :

Mme JONIN (Châtelus) qui a donné procuration à Mme VIDET Jacqueline.
M. RIBOULET Joseph (La Guillermie) qui a donné procuration à M. BASMAISON Gérard.
M. MATICHARD Guy (Le Mayet de Montagne) qui a donné procuration à M. LAZZERINI Jean-Marcel.
M. LACOSTE François (Nizerolles) qui a donné procuration à Mme CHARASSE Michèle.
M. BOFFETY Fernand (Saint-Clément) qui a donné procuration à Mme THOMARAT Jeanine.

Absents :

M. BARRET Jean, M. FAVIER Daniel, M. BLETTERY Jean-Michel.

Assistaient également :

M. Bernard DUFRENOY (Journal La Semaine de l'Allier), M. REBIRON Lucien (Journal La Montagne)
Mme ROCHE Marie-Jo, Secrétaire-Comptable, Mme BECOUZE Michèle, Secrétaire, M. CHABLE Bruno, Directeur (CCMB).

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués.

La bienvenue est souhaitée à Monsieur Robert OSSEDAT qui a été désigné par le Conseil Municipal de Laprugne pour succéder à Monsieur Gérard HOUZIAUX, décédé accidentellement cet été.

Une minute de silence est demandée en souvenir de ce dernier.

Le Président présente à l'approbation du Conseil la validation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2007, ce qui est fait à l'unanimité des présents, et donne lecture des points prévus à l'ordre du jour de cette réunion :

- Nomination de nouveaux membres du Conseil Communautaire suite au décès de Monsieur Gérard HOUZIAUX ;
- Nomination de nouveaux délégués au Sictom Sud-Allier suite au décès de Monsieur Gérard HOUZIAUX ;
- Commissions d'appels d'offres : travaux pour la maison des services publics – mandatement du Président ;
- Zone d'activités de la Terre de l'Orme à Lavoine : évolution du dossier ;
- Zone d'activités de Mornier au Mayet de Montagne : approbation du projet de permis de construire ;
- Questions diverses.

Madame Nicole COULANGE demande aux membres du Conseil si des communes ont été démarchées par Madame BIDET pour l'achat d'espaces publicitaires dans l'ouvrage de photos aériennes de la Montagne Bourbonnaise déjà présenté lors d'une précédente réunion. Quelques une ont effectivement reçu un appel de cette personne.

Monsieur MONAT souhaite ajouter aux questions diverses les difficultés qu'il rencontre pour obtenir des dépannages sur les lignes téléphoniques de France Telecom.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.



NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE REPRÉSENTANTS AU SICTOM SUD ALLIER SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR HOUZIAUX

(texte intégral de la délibération)

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE REPRÉSENTANTS DE LA CCMB AU SICTOM SUD ALLIER
--

Suite au décès de Monsieur Gérard HOUZIAUX, représentant la commune de Laprugne, de nouveaux délégués au sein du Conseil Communautaire et de nouveaux représentants de la CCMB au Sictom Sud Allier ont été désignés par le Conseil Municipal de Laprugne le 9 juillet 2007.

Nominations au Conseil Communautaire :

- membres titulaires : Monsieur Frédéric FOSSAERT et Monsieur Robert OSSEDAT,
- membres suppléants : Monsieur René DEPALLE, Mademoiselle Céline SAINT-ANDRE.

Nominations au sein du SICTOM Sud Allier :

- Membre titulaire : Madame Michèle BARRAUD.
- Pas de changement pour les autres soit :
Monsieur Frédéric FOSSAERT, titulaire, Monsieur Robert OSSEDAT, suppléant,
Madame Michèle BARRAUD titulaire, Mademoiselle Céline SAINT-ANDRE suppléant.

Le Conseil, à l'unanimité des présents :

- Valide ces désignations de délégués de la commune de Laprugne à la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et au Sictom Sud Allier.

**COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES : TRAVAUX POUR LA MAISON DES SERVICES PUBLICS
- MANDATEMENT DU PRÉSIDENT**

(texte intégral de la délibération)

**TRAVAUX À RÉALISER À LA CCMB ET À LA MAISON DES SERVICES PUBLICS :
MANDATEMENT DU PRÉSIDENT**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juillet 2007 et le 5 septembre 2007 (les tableaux référents sont joints en annexes à la délibération) afin d'attribuer les lots pour les travaux à réaliser pour l'aménagement des bureaux de la CCMB et des locaux de la maison des services publics.

Tableau récapitulatif :

	Estimation / tranche (H.T.)		Prix Prestataire (H.T.)		Total attribué	Attribution
	Ferme	Conditionnelle	Ferme	Conditionnelle		
Lot 1 : Démolition Gros œuvre	50 000,00 €	20 000,00 €	30 585,00 €	12 329,00 €	42 914,00 €	CERRA (Molles)
lot 02 : Enduits	4 000,00 €	-	4 560,00 €		4 560,00 €	CERRA (Molles)
lot 03 : Couverture	3 500,00 €	-	3 426,00 €		3 426,00 €	RIBOULET
lot 04 : Etanchéité	1 800,00 €	-	1 687,10 €		1 687,10 €	SIRIEIX
lot 05 : Aluminium	-	10 000,00 €		10 260,00 €	10 260,00 €	CABANNES
lot 06 : Clôtures - Fermetures	4 000,00 €	-	2 560,00 €		2 560,00 €	CABANNES
lot 07 : Serrurerie	-	5 000,00 €		1 655,00 €	1 655,00 €	CABANNES
lot 08 : Menuiseries bois intérieures	9 000,00 €	11 000,00 €	6 617,50 €	9 476,50 €	16 094,00 €	RAMILIEN
lot 09 : Plâtrerie – Peinture	30 000,00 €	25 000,00 €	20 515,54 €	24 853,97 €	45 369,51 €	BVR GENON
lot 10 : Revêtement de sols	14 000,00 €	11 000,00 €	12 429,00 €	10 777,50 €	23 206,50 €	AUVERGNE SOLEMUR
lot 11 : Carrelage	-	5 000,00 €		3 147,00 €	3 147,00 €	CARREAUX 3000
lot 12 : Plomberie – sanitaires	8 000,00 €	13 000,00 €	-	-	0,00 €	infructueux
lot 13 : Electricité	25 000,00 €	35 000,00 €	-	-	0,00 €	infructueux
lot 14 : Signalétique	1 000,00 €	2 000,00 €	421,50 €	1 254,00 €	1 675,50 €	MANILUX
lot 15 : Ascenseur	30 000,00 €	-	26 600,00 €		26 600,00 €	AUVERGNE ASCENSEUR
TOTAL	180 300,00 €	137 000,00 €	109 401,64 €	73 752,97 €	183 154,61 €	

Prestation - Estimation en % -70 898,36 € -63 247,03 €
-39% -46%

Subventions pour travaux :	Etat	82 950 €	35%
	Conseil Général	71 100 €	30%
	Conseil Régional	33 180 €	14%
	CCMB	49 770 €	21%
	TOTAL	237 000 €	100%

		Ferme	Conditionnelle	
Estimations initiales :	Bâtiment A :	84 000 €	64 000 €	
	Bâtiment C :	89 000 €		
	TOTAL	173 000 €	64 000 €	237 000 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide :

- De mandater le Président pour signer les marchés à intervenir avec les entreprises attributaires des lots désignés dans le tableau ci-dessus ;
- De mandater le Président pour relancer en procédure adaptée les appels d'offres pour les lots déclarés infructueux (n°s 12 et 13).

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA TERRE DE L'ORME À LAVOINE : ÉVOLUTION DU DOSSIER

(texte intégral de la délibération)

ÉVOLUTION DU DOSSIER DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA TERRE DE L'ORME À LAVOINE

Rappel du contexte :

Sur demandes et propositions du Comité d'Expansion Économique de l'Allier (CEEA) et du Conseil régional Auvergne, la Communauté de Communes a accepté en mars 2005 d'aménager une zone d'activités sur la commune de Lavoine et de construire un bâtiment "usine relais" à l'attention de la Scierie Basmaison.

Les chiffrages pour l'élaboration des demandes de subvention ont été réalisés par le CEEA.

L'instruction du permis de construire et son obtention ont pu être menées par la Communauté de Communes qui a réussi à résoudre les deux points de blocage, à savoir :

- la proximité du Rocher Saint-Vincent, site inscrit ;
- la dangerosité de l'accès à la scierie à partir de la route départementale.

Monsieur le Président insiste sur le fait que ces deux écueils n'auraient pu être évités par un porteur de projet privé.

De plus, le Président rappelle au Conseil les difficultés auxquelles la CCMB a dû faire face pour obtenir le rendu de l'étude géotechnique par SIC INFRA 63, malgré de nombreuses relances téléphoniques et courriers. Cette étude montre d'ailleurs la présence d'eaux souterraines sous le terrain, la nécessité de déblayer la plate-forme, et l'obligation d'amener sur la zone 14.000 m³ de déblais et de drainer l'ensemble.

En raison de toutes ces contraintes imposées à la CCMB, qui relevaient le coût de l'aménagement prévisible de 210 à 650 K€, le Conseil avait décidé, lors de sa réunion du 10 avril 2007 et après consultation du CEEA, l'abandon du projet, la revente des parcelles et des études et autres documents à prix coûtants à la SARL Scierie Basmaison à Lavoine, déduits des subventions obtenues, afin que l'entreprise, soumise à moins de contraintes légales, puisse développer son projet.

Depuis cette date, les époux Basmaison ont consulté Maître Bonnin, avocat au Barreau de Roanne, et envisagent « toutes solutions utiles pour faire valoir les droits de la SARL Basmaison Scierie, notamment concernant la perte d'exploitation subie du fait de la non réalisation de l'équipement promis ».

Le Conseil, à l'unanimité des présents :

- décide de mandater le Président pour prendre l'attache d'un juriste afin de rédiger la réponse à faire à ce courrier.

ZONE D'ACTIVITÉS DE MORNIER AU MAYET DE MONTAGNE : APPROBATION DU PROJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

(texte intégral de la délibération)

<p style="text-align: center;">ZONE D'ACTIVITÉS DE MORNIER AU MAYET DE MONTAGNE : APPROBATION DU PROJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE</p>
--

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les plans du bâtiment qui sera réalisé par la CCMB et proposé à la location sur un terrain appartenant à la commune du Mayet de Montagne, et à acquérir par la CCMB au prix de 168.000 euros au lieu-dit Mornier.

La CCMB bénéficiera de subventions à hauteur de 80 % pour réaliser cette opération.

Deux autres bâtiments similaires pourront être construits sur le terrain disponible restant. Un quai de chargement commun est envisagé pour l'ensemble de la zone.

Le Conseil, à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet présenté ;
- Mandate le Président pour réaliser la division parcellaire du terrain avec la commune du Mayet de Montagne, celle-ci restant propriétaire de la voirie communale ;
- Autorise le Président à signer le permis de construire ainsi que tout document relatif à l'achat de ce terrain à la commune du Mayet de Montagne.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MONAT évoque les difficultés qu'il rencontre pour obtenir des dépannages sur les lignes téléphoniques de France Telecom.

Monsieur le Président répond que ces coupures proviennent :

- Des impacts de foudre qui brûlent les câbles enterrés ;
- Des ruptures suite au mauvais suivi des plans lors des travaux d'eau et de voirie forestière.

Compte tenu de l'évidente mauvaise volonté de France Telecom de remédier à ces problèmes, le Conseil décide de prendre une délibération dans laquelle sera mentionnée que la seule responsabilité de France Telecom sera engagée en cas de blessure ou de mort des habitants de la Montagne Bourbonnaise si les secours ne peuvent être joints en cas de coupure des lignes téléphoniques. Copie de cette délibération sera envoyée à la Direction Régionale de France Telecom, au Préfet de l'Allier et au Député de la circonscription.

(texte intégral de la délibération)

DÉPANNAGE DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES PAR FRANCE TELECOM

Les membres du Conseil, à l'unanimité des présents, déplorent les multiples dysfonctionnements du réseau en Montagne Bourbonnaise et des délais de réparation pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines.

Étant donné que le réseau de téléphonie mobile ne couvre pas tout le territoire, les élus précisent que le téléphone est un élément de secours indispensable aux populations et que, face à des dysfonctionnements non réparés, la responsabilité de France Telecom sera engagée en cas de défaillance d'appel des secours.

Une copie de cette délibération sera envoyée à la Direction Régionale de France Telecom, au Préfet de l'Allier et au Député de la circonscription.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DES COMMISSIONS « TOURISME », « ÉCONOMIE » ET « APPELS D'OFFRES »

(texte intégral de la délibération)

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TOURISME

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la nomination du Président de la Commission Tourisme de la CCMB, suite à la démission de Madame Sylvie ZELLER.

Monsieur Jean-Marcel LAZZERINI, Président du SMAT de la Montagne Bourbonnaise, est proposé pour occuper ce poste.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide :

- De nommer Monsieur Jean-Marcel LAZZERINI au poste de Président de la Commission Tourisme de la CCMB.

(texte intégral de la délibération)

NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ÉCONOMIE

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur Gérard HOUZIAUX au sein de la Commission Économie de la CCMB.

Monsieur Frédéric DUBOS est proposé pour occuper ce poste.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide :

- De nommer Monsieur Frédéric DUBOS en tant que membre de la Commission Économie de la CCMB.

(texte intégral de la délibération)

NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur Gérard HOUZIAUX au sein de la Commission Appel d'Offres de la CCMB.

Monsieur Claude RICAUD se propose pour occuper ce poste.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide :

- De nommer Monsieur Claude RICAUD en tant que membre de la Commission Appel d'Offres de la CCMB.

INFORMATION SUR LA FIÈVRE CATARRHALE :

Le Président informe le Conseil qu'à partir de ce soir à minuit, le département de l'Allier sera placé sous surveillance.

En effet, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche vient de publier un arrêté en date du 12 septembre 2007 qui fixe les mesures techniques et financières de police sanitaire relative à cette maladie.

Une liste de zones de surveillance a été établie dans laquelle figure une vingtaine de départements dont l'Allier, une partie du Cher et de la Saône et Loire.

Monsieur BONNIN précise que les animaux atteints par cette fièvre peuvent être soignés très facilement et rapidement par une mise sous antibiotique pendant une durée de deux jours.

◆◆◆

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h.